

DECISION

OBJET : MONTCEAU LES MINES - Parc Minier - Extension du réseau électrique et raccordement du futur poste de refoulement - Attribution et signature d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, inférieur à 89 999.00 € HT

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L 2122-1 et R 2122-8 du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment, en matière de commande publique, sur la signature des « documents de procédure et de passation jusqu'à 89 999 € HT, à l'exclusion des documents relatifs aux marchés publics et accords-cadres qui ont fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques Bourgogne- Franche-Comté »,

Considérant qu'il convient de réaliser une extension du réseau électrique et de raccorder le futur poste de refoulement du parc minier situé sur la commune de Montceau les Mines, à cette extension,

Considérant que dans ce cadre, la proposition de la société ENEDIS, également gestionnaire du réseau public d'électricité, s'avère économiquement avantageuse,

DECIDE ce qui suit :

- Un marché à procédure adaptée est conclu avec la société ENEDIS pour un montant total de 40 103,40 € HT, soit 48 124,08 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces des marchés à intervenir ;
- Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du Conseil de communauté à la faveur d'une prochaine réunion ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget Eau de la CUCM ;

Fait à Le Creusot, le 3 avril 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 8 avril 2026
et publié, affiché ou notifié le 8 avril 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.